

Procès-verbal du Conseil d'Ecole du 6 novembre 2023

Participants :

Madame Izoulet, adjointe au maire ; Madame Yborra, Déléguée Départementale de l'Education Nationale. Madame Malgouzou, Directrice de l'école. Mesdames Bachellerie, Feyt, Lavergne, Queyssac, Montil, Noygues, Paramelle, Patural-Loubeyre, Peyrou, Saint-André, Monsieur Mouradoff, professeurs des écoles. Madame Martin Marie-Christine, ATSEM. Mesdames Alberghi Marie, Chantelauze Céline, Couffrant Nina, Gauzins Cécile, Lac Sophie, Pechoultres Anne-Sophie, Ricard Virginie, Teyssiere Nadia, représentants des parents d'élèves.

Excusés : *Madame Pluyaud, Inspectrice de l'Education Nationale. Monsieur Février, Maire de la commune. Madame Penou, professeur des écoles à Saint-Mamet-La Salvetat. Madame Anselme, directrice ALSH et TAP (association Familles Rurales). Mesdames Crapez Eve, Falies Laetitia, représentantes des parents d'élèves.*

Madame Malgouzou invite les participants à se présenter lors d'un tour de table. Madame Yborra présente la fonction de DDEN (cf. document annexe 1).

Mesdames Alberghi, Noygues et Paramelle seront les secrétaires de cette séance.

I. Installation du Conseil d'Ecole – Attributions

Pour les personnes nouvellement élues, Madame Malgouzou rappelle les attributions du Conseil d'Ecole ainsi que sa composition.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école ;
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal,
- les professeurs des écoles,
- un des enseignants intervenant sur l'école et composant le réseau d'aides spécialisées,
- les représentants des parents d'élèves,
- le délégué départemental de l'Education Nationale.

L'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Il est rappelé que le Conseil d'Ecole peut être amené à donner son avis sur l'ensemble des questions qui concernent la vie de l'école, notamment :

- il vote le règlement intérieur de l'école,
- il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement, l'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés,
 - les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire,
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement,
 - le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

- il statue, sur proposition des équipes pédagogiques, sur ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école,
- il adopte le projet d'école,
- il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles,
- il est consulté par Monsieur le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Ont été élues comme représentants des parents d'élèves :

- Mesdames Alberghi Marie, Chantelauze Céline, Couffrant Nina, Falies Laeticia, Gauzins Cécile, Lac Sophie, Pechoultres Anne-Sophie, Teyssiere Nadia, Crapez Eve (suppléante), Ricard Virginie (suppléante).

III. Bilan de rentrée

1) Effectifs

A ce jour, l'effectif total de l'école de Saint-Mamet-La Salvétat est de 106 élèves réparti comme suit :

T.P.S. / P.S.	Madame Montil	15 élèves (+2 élèves en cours d'année)
M.S. / G.S.	Madame Malgouzou / Madame Lavergne	12 élèves
G.S. / C.P.	Madame Paramelle/ Madame Bachellerie	13 élèves
C.E.1	Madame Noygues	14 élèves
C.E.2	Madame Saint-André	19 élèves
C.M.1	Madame Feyt	18 élèves
C.M.2	Monsieur Mouradoff / Madame Queyssac	15 élèves
Maîtresse E	Mesdames Patural-Loubeyre et Penou	

Soit un total de 108 élèves d'ici la fin de l'année scolaire 2023/2024.

2) RASED

L'école est rattachée au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) d'Arpajon sur Cère :

- Mesdame Patural-Loubeyre et Penou - maîtresses E spécialisées dans l'aide pédagogique,
- Madame Caulus Sylvie - psychologue scolaire,
- Madame Blanchet Lydie - maîtresse spécialisée chargée de l'aide relationnelle.

Ils interviennent auprès des élèves de l'école sur la demande des enseignants et/ou des parents.

Une plaquette de présentation du RASED est consultable sur demande et affichée sur la porte de l'école.

Monsieur Girard Franck intervient sur l'école de Saint-Mamet sur un poste d'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap. Il assiste trois enfants. Il peut également intervenir dans les classes pour encadrer un groupe d'élèves sous la responsabilité de l'enseignant. Madame Séverine Maze intervient également sur l'école de Saint-Mamet pour accompagner un enfant et Madame Aurélie Laporte pour deux enfants.

II. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur du Groupe Scolaire a été révisé dans sa globalité cette année par l'équipe enseignante suite à l'élaboration d'un règlement intérieur des écoles du Cantal.

Question d'une représentante de parents d'élèves : est-il prévu de mettre un interphone à la garderie ?
La DDEN précise que le règlement intérieur de l'école ne relève pas des questions de la garderie.

Soumis au vote du Conseil d'Ecole, le règlement est validé à l'unanimité.

Il sera agrafé dans les cahiers de liaison des élèves puis transmis à chaque famille pour signature. Des documents annexes y seront ajoutés :

- Charte de la laïcité
- Charte de l'usage du numérique à l'école

Le protocole pHARe (Plan national de lutte contre le harcèlement) départemental continue à être appliqué pour cette prochaine année scolaire avec une vigilance de la part de toute l'équipe pédagogique.

III. Dispositif des Activités Pédagogiques Complémentaires

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont débuté :

- avec les élèves de M.S. au C.E.2 courant septembre 2023
- avec les élèves de C.M.1 et C.M.2 courant novembre 2023.

Les APC sont dispensées le lundi et/ou le mardi après la classe.

La directrice rappelle que les activités pédagogiques complémentaires (APC) viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire et se dérouleront en groupes restreints.

Les enseignants disposent de 36 heures allouées pour ces APC. Il peut s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves, d'une activité prévue dans le projet d'école, ou des sorties avec dépassement d'horaires (ex : sortie au théâtre...).

Pour les parents qui rencontreraient des problèmes d'organisation les contraignant à refuser ces activités, Madame Malgouzou leur suggère de prendre contact avec l'enseignant de leur(s) enfant(s) afin de trouver ensemble une solution.

IV. Projets école Saint Mamet

1) Projets communs aux classes de Saint Mamet La Salvetat :

Afin de réduire les coûts de transport, nous avons encore choisi cette année de répartir au maximum les sorties par cycles.

→ Sorties régulières à la médiathèque de Saint-Mamet pour toutes les classes.

→ Un projet « jardin », en collaboration avec Christophe Lescure (cuisinier de collectivité) est mené par l'ensemble des classes de l'école : de la préparation de la terre aux plantations, les élèves ont pu/pourront découvrir tous les bienfaits du jardin jusque dans leur assiette. En effet, les légumes ou petits fruits récoltés serviront à la cantine.

De plus, Christophe Lescure a confectionné cet été (dysfonctionnement d'un frigidaire) des confitures au profit de la bourse aux jouets du 3/12/2023.

Au nom de l'équipe enseignante, la directrice remercie Christophe Lescure et Marie-Christine Picarrougne pour leur disponibilité et la qualité de leurs interventions ainsi que la municipalité pour leur collaboration.

→ Participation dans le cadre du programme pHARe à la journée nationale de lutte contre le harcèlement (9 novembre). C'est l'occasion d'organiser diverses actions au sein de l'école : séances de sensibilisation, jeux de rôles, ateliers de coopération, présentations d'albums...

- Avant les congés de fin d'année : l'APE offrira au pied du sapin, des cadeaux destinés à chaque classe et des friandises pour tous les élèves le matin du vendredi 22 décembre 2023.
- Sorties piscine (à la piscine de Saint-Mamet) en juin 2024 (si les conditions météo le permettent).
- « Ecole et cinéma » : trois films d'auteur au cinéma d'Aurillac pour les CE2 CM1 et CM2.
- Dans le cadre des JMF (« Jeunesses Musicales de France ») : les GS et CP assisteront à un spectacle au théâtre d'Aurillac au mois de janvier ; les CE1 et CE2 au mois de mars.
- Madame Blanc, professeure d'occitan intervient de la GS/CP, CE2 et CM1 après les congés d'hiver
- La Communauté de communes Châtaigneraie Cantalienne propose deux spectacles (un destiné aux élèves de maternelle/CP et un en direction des élèves d'élémentaire).
- Interventions du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) :
 - « Projet autour de la biodiversité » pour les CE1 et CM1.
 - « Les petites bêtes au bord du chemin » pour les MS/GS et GS/CP.

Ces activités autour du développement durable ont permis à l'école d'obtenir le label E3D niveau 1. La labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) a été développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.

→ Fête de l'école le vendredi 28 juin 2023. Projet en collaboration « école/TAP » en cours de réflexion.

2. Présentation par les enseignants des différents projets et sorties

En lien avec les programmes nationaux, toutes les sorties scolaires sont organisées dans le cadre du projet d'école et des projets de classe.

T.P.S. / P.S. et M.S. / G.S.

Projet autour des émotions, de la gestion des conflits et des jeux olympiques

Sortie au Muséum des Volcans

Projet jardin

Sortie au jardin de Bassignac « La Quenouille Verte » en fin d'année scolaire, le vendredi 14 juin 2024

G.S. / C.P.

Activité piscine : séances dispensées au Centre Aquatique d'Aurillac aux mois de janvier et février 2024, les mardis avec les CE1.

L'équipe enseignante tient à remercier les accompagnateurs qui ont passé l'agrément ou l'ont renouvelé. Pour rappel, faute d'un personnel agréé, les séances de piscine seraient annulées.

Quart d'heure relaxation ou lecture en début d'après-midi

Projet Narramus (plusieurs fois dans l'année). Il a pour objectif d'apprendre à comprendre et à raconter une histoire en entier à la maison (sans le support du livre) : pour tous les GS.

Sortie de fin d'année à Lascelles avec les CE1 et CE2.

C.E.1

Projet autour des émotions et du bien-être à l'école : jeux coopératifs physiques ; relaxation et respiration ; Activités Physiques Quotidiennes (APQ)

Projet en mathématiques : fête du 100ème jour de classe

Projet sur le vivant, CE1/CM1, autour de la biodiversité, en collaboration avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement avec Jérôme Belaubre) : les arbres, les arbustes et les animaux qui composent nos haies (clés de déterminations) ; l'importance des haies dans le cadre de la biodiversité (rappel : haie pédagogique mise en terre en mars 2020) ; lecture du paysage vu du Puy St Laurent ;

observation de l'évolution des amphibiens et des libellules/demoiselles dans la zone humide ; interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux (les chaînes alimentaires) ; fleurs des champs et pollinisation. Remerciements envers la mairie pour la taille et l'entretien de la haie pédagogique.

Projet artistique CE1/CE2 autour des JO Paris 2024 en vue de l'exposition culturelle, dans les locaux de l'école, en fin d'année scolaire

Projet sportif des Olympiades en fin d'année CE1/CE2.

Projet musical Ecole en chœur CE1/CE2 : participation au FEE à Aurillac en juin 2024 (on espère au Théâtre : 1 représentation en journée et 1 en soirée si possible) et possibilité de représentation en soirée à l'église de St Mamet

Sorties sportives : journée APER/Athlétisme (CE1-CE2) à Arpajon Sur Cère ; journée randonnée en montagne (GS/CP/CE1)

Sortie de fin d'année avec les CE2 au château de Calmont D'Olt dans l'Aveyron.

C.E.2

Quart d'heure relaxation et lecture en début d'après-midi.

Environnement numérique de Travail (ENT) : projet Beneylu

- outil de liaison pour les parents : messagerie, accès aux devoirs, calendrier, journal du jour...
- formation sur les temps d'atelier pour les élèves.

Projet autour de l'Éducation aux médias : participation à la Semaine de la presse à l'école, initiation à l'écriture journalistique avec l'ERUN (Enseignant Référent aux Usages du Numérique) Mme Valérie Monboisse, création d'une émission de webradio en partenariat avec l'OCCE du Cantal en la personne de Mme Céline Bastide en juin.

C.M.1

Projet sur la biodiversité (zone humide et haie pédagogique)

Sorties USEP : orientation en septembre et athlétisme

Liaison école (CM1-CM2) /collège : Certains professeurs du Collège et les élèves de 3^{ème} sont intervenus à l'école pour la préparation physique des élèves au cross organisé par le Collège le vendredi 20 octobre. L'équipe enseignante remercie le Collège pour cette initiative.

Sortie avec une nuitée aux Galinottes (Lioran) avec les CM2.

Sorties piscine en fin d'année à St-Mamet.

Sortie de fin d'année (1 journée) à déterminer.

C.M.2

Cérémonie du 11 novembre pour les élèves volontaires, cinq élèves (lectures de lettres de poilus).

Correspondance scolaire avec des élèves de La Réunion.

Préparation d'exposés pendant l'année sur la base du volontariat pour favoriser l'utilisation de l'outil informatique,

Initiation aux gestes de premiers secours à partir de mises en situation.

6 sorties piscine en fin d'année à St-Mamet : pour évaluer le « savoir-nager ». Le maître-nageur avait proposé l'année dernière de donner des cours aux élèves mais la réglementation de l'Education Nationale oblige la présence de deux maîtres-nageurs, ce qui n'est pas possible.

Sortie de fin d'année à déterminer.

L'équipe enseignante remercie l'APE pour son investissement dans le financement des sorties scolaires. Certaines activités se concrétisent grâce aux bénéfices récoltés lors des manifestations ou des actions menées par l'Association comme :

- le concert de musique traditionnelle auvergnate offert par « Les cabrettes et accordéons des burons de Pailherol, à Ytrac » au profit de l'APE de l'école de Saint-Mamet. Ce concert s'est déroulé le vendredi 20 octobre 2023. Les élèves, les parents d'élèves et les enseignants remercient chaleureusement les spectateurs pour leur générosité ainsi que les membres du groupe musical ;
- la vente de photos de classe et de photos individuelles ;
- la bourse aux jouets prévue le 3 décembre 2023 ;
- la vente de sapins et de bulbes de fleurs avant les congés de fin d'année ;
- l'organisation d'une tombola en mars ;
- la vente de madeleine Bijou vers les vacances de printemps ;
- la fête de l'école le vendredi 28 juin 2024.

Cette année encore, la Municipalité a offert un dictionnaire à tous les élèves de C.E.2 le 20 octobre 2023. L'équipe enseignante remercie monsieur le Maire qui lors de la remise de cet ouvrage présente sa « fonction de maire » aux élèves. Cette intervention est toujours très appréciée par les enfants. A cette occasion, les élections pour le renouvellement du Conseil municipal des jeunes ont eu lieu.

V. Travaux, budget et sécurité

Travaux :

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour la réalisation des diverses demandes de l'école qui ont été prises en compte comme :

- l'achat de matériel informatique : les disques durs SSD et les deux lecteurs de CD portables.
- la révision des engins roulants en maternelle
- le déménagement des différents meubles dans les classes
- la fabrication des casiers comme cela a été fait au niveau de l'élémentaire pour les trois classes de maternelle
- l'intervention, le jour de la rentrée, des employés communaux pour le réglage des tables à la hauteur adéquate pour chaque élève.

Budget :

Les commandes de rentrée ont été réglées par la mairie pour un montant de 4225.30 euros.

Une subvention publique a été versée par la Mairie sur le compte courant de l'école (compte OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole) pour un montant de 2718.70 euros.

Comme nous l'avions évoqué au dernier conseil d'école, d'après l'expertise de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires », les ordinateurs des enseignants ont 7 ans et les premiers dysfonctionnements apparaissent (ce qui engendre de la maintenance). Ce matériel reste indispensable pour le bon fonctionnement de la classe (utilisation du TBI) ce qui serait dommageable pour les élèves si le matériel n'était pas renouvelé ou mis à jour.

Mme Izoulet précise qu'elle s'est entretenue avec l'informaticien de « Cantal Ingénierie et Territoires » et que des disques durs pour les ordinateurs ont été achetés par la mairie. Les enseignants soulèvent le problème du dysfonctionnement des charnières et des lecteurs CD hors service sur ces ordinateurs. Mme Izoulet reviendra vers l'informaticien.

Sécurité / Hygiène :

- exercice incendie du 29 septembre 2023 : L'exercice n'était pas annoncé. Deux enseignantes, dans la cour de récréation, n'ont entendue ni la voix ni l'alarme. Elles ont été alertées par un élève qui retournait

en classe récupérer un vêtement. Ce dernier est ressorti immédiatement en disant aux maîtresses : « Il y a quelqu'un qui parle ». Tout le monde a ensuite évacué dans le calme et rapidement.

Se pose alors la question suivante : Y aurait-il un système à mettre en place (haut-parleurs ?) pour que les alarmes soient entendues dans les cours de récréation ?

Mme Izoulet précise que la dernière commission de sécurité a vérifié les installations et que tout est aux normes. La mairie s'était renseignée pour augmenter le nombre de décibels mais la sonnerie est au plus fort de ce qui est autorisé. Une représentante de parents ajoute qu'au Collège l'alarme sonne à l'extérieur car elle est couplée avec le système de sonnerie inter-cour. Mme Izoulet fera remonter cette information en réunion de bureau mais Mr Le Maire, par SMS, a répondu « pourquoi pas » à l'idée d'un haut-parleur à l'extérieur. Les représentants de parents souhaiteraient demander un contrôle en plus de la commission de sécurité et feront un courrier en ce sens. Ils demandent à la mairie un retour par mail sur cette question. La DDEN ajoute qu'elle doit être présente lors des commissions de sécurité tous les 5 ans. Est soulevé aussi le problème de l'alarme à la cantine : pas de bouton alerte PPMS.

- Au niveau du plan Vigipirate, un mot d'information regroupant les directives a été transmis dans les cahiers. Un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) départemental ou organisé par l'école s'effectuera avant les vacances de Noël.

- Serait-il possible d'avoir un petit congélateur en bas dans la salle de garderie pour stocker les poches de froid qui soit plus facilement accessibles aux classes du bas, à la garderie et aux TAP ; les agents en avaient fait la demande, l'équipe enseignante en éprouve le besoin également ?

Mme Izoulet note la demande.

- Qu'en est-il de la réflexion concernant l'absence de toutes les ATSEM sur les fins de matinée (problème de sécurité) ?

Mme Izoulet signale que le principe reste le même que celui de l'année dernière : les maîtresses ont les coordonnées des ATSEM et peuvent les appeler en cas d'urgence sur ce temps-là. La Mairie ne souhaite pas changer les plannings et précise qu'il faut que les ATSEM aient une pause. La DDEN informe du fait que dans la cour, il faut le nombre adéquat d'adultes : une enseignante et un autre adulte doivent être présents pour faire face à un accident. Ce n'est pas la même réglementation sur le temps scolaire et périscolaire. Ce point sera abordé en mairie. Les représentants de parents demandent un retour.

Point sur les demandes en cours à la Mairie :

- achat par la Mairie de deux « bancs de l'amitié » ?

Les deux bancs de l'amitié (un maternelle et un élémentaire) ont été achetés par la mairie ainsi qu'un banc circulaire modulable. Ce dernier a été installé dans la cour d'élémentaire lors des dernières vacances. Les deux bancs de l'amitié le seront dès réception.

- recherche de coins de protection pour sécuriser les débordements saillants des puits de lumière de la cour de maternelle : possibilité de mettre des angles de protection.

Les coins de protection ont été achetés depuis juin et devraient être posés prochainement.

- mise en sécurité de l'espace vert sous la cantine (grillage). Il s'agit notamment d'une mise en sécurité pour les élèves de maternelle pour qu'ils puissent descendre dans cet espace en herbe pour les récréations (le city park n'ayant pas la même fonction).

VI. Questions / réponses

Questions :

Fonctionnement école :

1. « Est-ce qu'il serait possible de mettre des pantoufles dans le cartable des enfants quand il neige (en cas de très mauvais temps) ? »

Les élèves peuvent apporter une paire de pantoufles qu'ils laisseront dans un sac accroché à leur porte-manteau.

Temps de garderie :

2. « Concernant la garderie du soir, serait-il possible de continuer à ce que la garderie ait lieu dans la cour du haut lorsqu'il fait très chaud ? »

Cette décision a été actée par la Mairie depuis le début de l'année scolaire. Il faut juste dans ces cas-là que l'ATSEM de surveillance en informe la Mairie.

3. « Est-ce qu'il serait possible de mettre en place une aide aux devoirs pour les enfants qui restent à la garderie ? »

Mme Izoulet précise que l'organisation d'une aide aux devoirs est trop compliquée, qu'il faut avoir le personnel pour le faire (il faut qu'il soit qualifié). La DDEN demande s'il n'existe pas à Saint-Mamet une association qui pourrait assurer cette aide aux devoirs. Mme Izoulet précise que même si cette association existait, il était difficile de tenir une aide aux devoirs sur la totalité de l'année scolaire. Elle ajoute que si ce sont des enseignants, ils doivent être rémunérés. Un représentant de parents propose que les Collégiens interviennent mais cela pose un problème de responsabilités et d'horaires.

Mme Izoulet transmettra à la Mairie tous les points abordés lors de ce conseil d'école et tiendra l'assemblée informée des décisions.

Mme Alberghi en tant que représentante de l'association Entre Cère et Rance, prend la parole pour préciser les informations suivantes au nom de Sandrine Anselme, responsable des TAP :

« L'organisation de cette année :

- PS-MS et GS avec deux animateurs et à partir de novembre 3 grâce à l'embauche de Marylin CANET qui sera en renfort sur ce groupe (constat de la réunion d'équipe manque d'autonomie sur ce groupe et les PS sont vraiment très petits ! Encore bébés)
- CP et CE1 (beaucoup de différences pour ce début d'année, mais il nous semblait indispensable que les CP soient intégrés aux élémentaires sur le temps des TAP),
- CE2, CM1 et CM2 projet passerelle avec Marylène (projet visant à préparer cette classe au Collège et à l'implication au club Ados). »

Mme MALGOUZOU remercie tous les participants. La séance se termine à 20h00.

Mme MALGOUZOU
(directrice)



Mmes NOYGUES/PARAMELLE
(enseignantes)



Mme ALBERGHI
(représentante de parents)

